



SAGE Estuaire de la Gironde et Milieux Associés

28^{ième} réunion de la Commission Locale de l'Eau

Consignes liées à la visio-conférence



Merci de bien vouloir m'informer si vous n'êtes pas d'accord avec l'enregistrement de cette réunion.



Merci de bien vouloir éteindre vos micros lorsque vous n'avez pas la parole.



Merci de bien vouloir lever la main avant de prendre la parole lors des temps d'échange prévus à la fin des présentations.



Vous pouvez poser des questions dans le chat, elles pourront être traitées à postériori le cas échéant.



Merci de bien vouloir remplir la feuille d'émargement – lien dans le chat



Introduction

Monsieur Alain Bouchon
Président de la Commission Locale de l'Eau

ORDRE DU JOUR

1. **Présentation du SMIDDEST et du SAGE ;**
2. **Présentation de la CLE du SAGE ;**
3. **Élection du / de la Président(e) et des vice-Président(e)s ;**
 - a. **Présentation des membres de la CLE ;**
 - b. **Élection du / de la Président(e) ;**
 - c. **Validation des règles de fonctionnement ;**
 - d. **Élection des vice-Président(e)s ;**
4. **Désignation des membres du Bureau de la CLE ;**
5. **Enjeux du SAGE et état d'avancement ;**



Présentation du SAGE

Le SAGE Estuaire de la Gironde et milieux associés



Le SAGE (**Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux**) est un outil de planification qui vise à **promouvoir une gestion concertée, équilibrée et durable de la ressource et des milieux**. Il fixe les objectifs généraux à l'échelle d'un territoire cohérent au niveau hydrographique et doit être compatible avec le SDAGE Adour-Garonne.

La démarche est fondée sur une large concertation avec les acteurs locaux, en vue d'aboutir à des objectifs communs et partagés. Ces acteurs sont réunis au sein de **la Commission Locale de l'Eau (CLE)**, composée d'élus, d'usagers et des services de l'Etat.

Le SAGE est composé de deux documents :

- **Le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable** – le PAGD détaille les enjeux déclinés sous la forme de dispositions opposables dans un rapport de compatibilité.
- **Le Règlement** – définit des mesures précises permettant la réalisation des objectifs exprimés dans le PAGD. Il est composé de 5 règles opposables dans un rapport de conformité.

Le SAGE Estuaire de la Gironde et milieux associés



En 2006, le SMIDDEST a décidé d'élaborer un SAGE.

Périmètre :

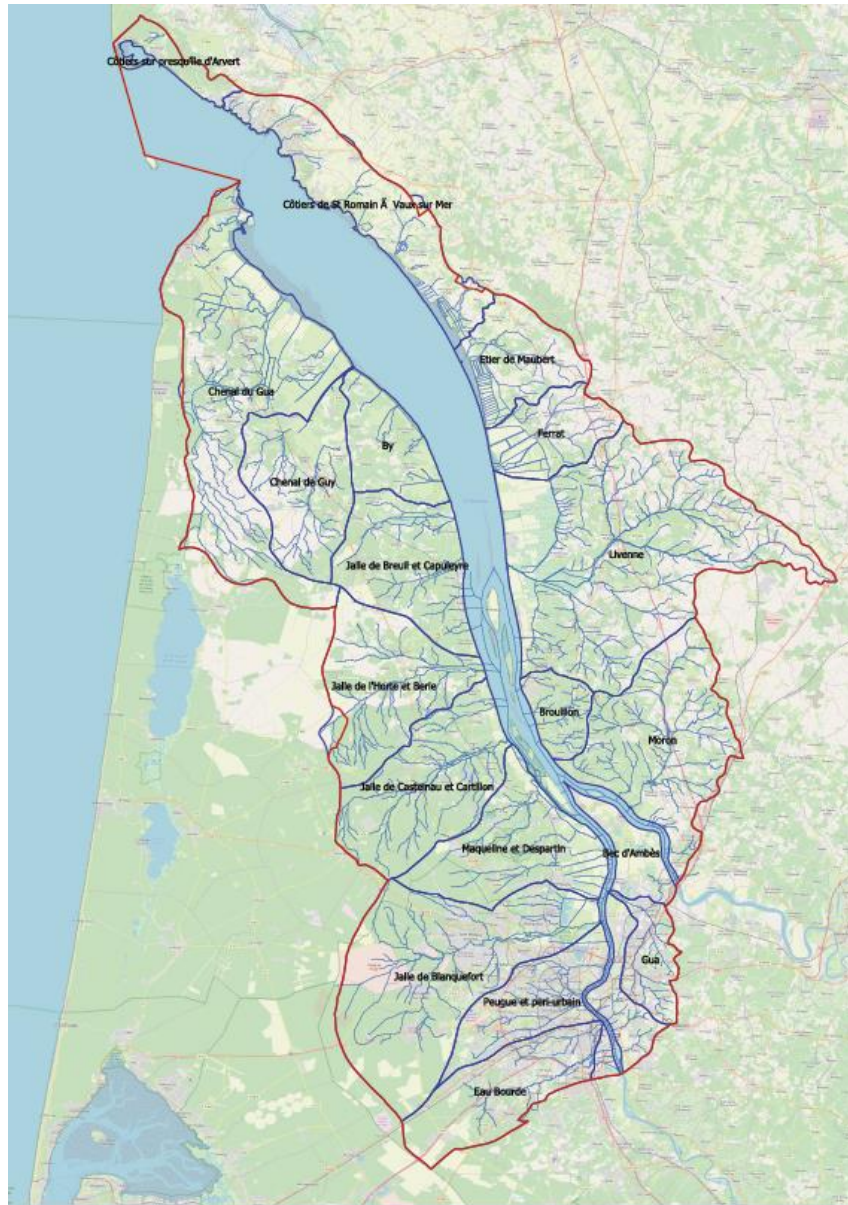
Le périmètre du SAGE comprend 183 communes et s'étend sur les départements de Charente-Maritime et de Gironde.

Portage du SAGE :

La CLE confie l'animation du projet, son secrétariat technique et administratif, ainsi que les études et analyses nécessaires à l'animation à la structure porteuse du SAGE – le SMIDDEST.

A ce titre, le SMIDDEST met à disposition de la CLE les moyens humains et matériels nécessaires et peut assurer la maîtrise d'ouvrage d'études dont le lancement aura été décidé par la CLE.

Le SAGE Estuaire de la Gironde et milieux associés



Les 9 enjeux du SAGE portent sur les écosystèmes du périmètre, en distinguant l'Estuaire et les bassins versants latéraux, et sur l'impact des usages sur ces deux composantes ainsi que 2 enjeux transversaux

// Ecosystème estuarien

- **Bouchon vaseux,**
- **Habitats benthiques,**
- **Ressource halieutique**

// Bassins latéraux de l'Estuaire

- **Qualité des eaux superficielles**
- **Bon état écologique des bassins**
- **Zones humides**

// Impact des usages sur l'eau sur les milieux aquatiques

- **Pollutions chimiques**
- **Navigation**

// Enjeux transversaux

- **Risque inondation**
- **Organisation des acteurs**

Les enjeux du SAGE Estuaire de la Gironde et milieux associés



Le SMIDDEST



Comité Syndical

Présidence

Célia MONSEIGNE
Vice-Présidente

Pascale GOT
Présidente

Françoise DE ROFFIGNAC
Vice-Présidente

Direction

Jean-Luc TROUVAT
Directeur

Pôle Promotion et Développement de l'Estuaire

Gestion de Cordouan
Promotion de l'Estuaire
Développement touristique

Pôle Eau

Animation du SAGE
Élaboration du PAPI
Préservation des ZH

Enjeux du SAGE et état d'avancement

L'animation du SAGE est menée au sein du Pôle Eau du SMIDDEST et plus particulièrement par **l'animatrice SAGE – référente Estuaire : Valérie Briche** avec l'appui de plusieurs chargé.es de missions thématiques.



Valérie Briche : Animatrice SAGE – Référente Estuaire (depuis juin 2019) ;



Élodie Moulin : Chargée de missions Inondation – PAPI (depuis janvier 2019) ;



Juliette Gaillard : Chargée de missions Pollutions Chimiques (depuis mars 2019) ;



Barbara Laleve : Chargée de missions Zones Humides et Bassins Versants ;



Loïc Gregorutti : Chargé de missions Système d'Information Géographique (SIG).



Présentation de la CLE du SAGE

Commission Locale de l'Eau

La Commission Locale de l'Eau est une instance de concertation des acteurs du territoire du SAGE. elle peut être assimilée à un « **parlement de l'eau** ».

La CLE valide les grandes étapes de l'élaboration du SAGE et sa mise en œuvre. La Commission Locale de l'Eau est également saisie pour avis sur tous les dossiers d'autorisation environnementale situés sur son périmètre.

Créée par Arrêté Préfectoral du 8 février 2006, modifiée suite à différentes phases électorales, renouvelée en 2012 et en 2019, la CLE est composée de 88 membres répartis en 3 collèges :

- Le collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux (50% des membres) ;
- Le collège des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations (plus de 25% des membres) ;
- Le collège des représentants de l'Etat et de ses établissements.



Présentation des membres de la CLE

Élection du / de la Président(e) et
des vice-Président(e)s

Commission Locale de l'Eau

Nouvel arrêté inter-préfectoral du 18 mai 2021

Composition (cf. Arrêté) = 88 membres (comme auparavant)

- **Collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux : 44 membres (plusieurs modifications pour l'AM17)**
- **Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées : 26 membres pas de modifications depuis le dernier arrêté de mars 2019**
- **Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics: 18 membres pas de modifications depuis le dernier arrêté de mars 2019**

Commission Locale de l'Eau – « Collège EPCI »

Conseil Régional Nouvelle Aquitaine : M. Jean-Jacques CORSAN / M. Benoit BITEAU

Conseil Départemental de la Gironde : *M. Dominique FEDIEU*

Conseil Départemental de la Charente-Maritime : M. Bernard-Louis JOSEPH

Bordeaux Métropole : *Mme. Sylvie CASSOU-SCHOTTE / M. Olivier ESCOTS*

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional Médoc : *M. Matthieu FONMARTY / Mme. Michelle SAINTOUT*

Communauté de Communes du Grand Cubzaguais : *M. Patrice GALLIER*

Communauté d'Agglomération Royan Atlantique : M. Julien DURESSAY

Communauté de Communes de la Haute Saintonge : *Mme. Claudine MAILLET*

Communauté de Communes de l'Estuaire : *M. Philippe LABRIEUX*

Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire Gironde : Mme. Pascale GOT

Syndicat Intercommunal d'Aménagement des Bassins Versants de la Pointe Médoc : *M. Jean-Luc PIQUEMAL*

Syndicat Mixte des Bassins Versants Centre Médoc Gargouih : M. Jean-Marie FERON

Syndicat Mixte du Bassin Versant des Jalles du Cartillon et de Castelnaud : M. Claude GANELON

Syndicat Mixte des Bassins Versants de l'Artigue et de la Maqueline : Mme Cécile BARRIERE

Syndicat Mixte du Bassin Versant du ruisseau du Guâ : *M. Maxime GHESQUIERE*

Syndicat de Gestion des Bassins Versants du Moron, du Blayais, Virvé et Renaudière : M. Raymond RODRIGUEZ

Syndicat Mixte d'Études pour la Gestion de la Ressource en Eau du Département de la Gironde : M. Alain RENARD

Association des Maires de la Gironde : Maire de Cestas : M. Pierre DUCOUT / Maire de Bourg : M. Pierre JOLY / Maire de Saint-

Androny : *M. Pascal RIVEAU* / Maire de Bayon : *M. Hervé GAYRARD* / Adjoint au Maire de Bègles : *M. Pierre OUALLET* / Maire de

Parempuyre : Mme. Béatrice DE FRANCOIS / Adjoint au Maire de Soulac : M. Hervé BLANC / Maire de Cubzac-les-Ponts : M. Alain

TABONE / Maire d'Ordonnac : *Mme. Myriam MUNDO* / Conseiller municipal du Verdon : M. Bernard ESCHENBRENNER / Adjoint

au Maire de Saint-Yzan-de-Médoc : *M. Michel FONTANEAU* / Maire de Margaux-Cantenac : *Mme. Sophie MARTIN* / Maire de

Bégadan : *M. Jean-Robert DUHET* / Adjoint au Maire de Listrac : *M. Joël PRADEAU* / Maire de Talais : *M. Franck LAPORTE*

Association des Maires de la Charente-Maritime : Maire de Saint-Fort-dur-Gironde : M. Jean-Pierre GERVREAU / Conseiller

municipal de Barzan : *M. Serge BRISSET* / Maire de Mortagne-sur-Gironde : *M. Stéphane COTIER* / Maire de Saint-Bonnet-sur

Gironde : M. Laurent NIVARD / Maire de Floirac : *M. Bernard LAUMONIER* / Maire de Vaux-sur-Mer : *M. Patrice LIBELLI* / Maire

de Chenac-Saint-Seurin-d'Uzet : *M. Bruno DUJEAN* / Maire de Saint-Sorlin-de-Conac : *M. Cyril PENAUD* / Conseil municipal de

Saint-Thomas-de-Conac : M. Jean-Paul Jolly.

Commission Locale de l'Eau – « Collège Usagers »

Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Gironde / Représentant
Président Chambre d'Agriculture de la Gironde / Représentant
Président Chambre d'Agriculture de la Charente-Maritime / Représentant
Président UNIMA (marais de Charente-Maritime) / Représentant
Président UNICEM / Représentant
Président SEPANSON / Représentant
Président du Conseil Départemental des Associations familiales Laïques / Représentant
Président Association des Pêcheurs Professionnels en eau douce Gironde / Représentant
Président Collectif Estuaire / Représentant
Président du Syndicat des Sylviculteurs du Sud-Ouest / Représentant
Directeur Centre Nucléaire de Production d'Électricité du Blayais / Représentant
Président Association Vivre avec le Fleuve / Représentant
Président Association Biosphère Environnement / Représentant
Président Fédération des Chasseurs de la Gironde / Représentant
Président Fédération des Chasseurs de la Charente-Maritime / Représentant
Président Fédération de Pêche et de protection des milieux aquatiques de la Gironde / Représentant
Président Fédération de Pêche et de protection des milieux aquatiques de la Charente-Maritime / Représentant
Président Association Syndicale Autorisée des Marais de Duchatel / Représentant
Président Association Syndicale Autorisée des Marais de Bardecille / Représentant
Président Comité Départemental des Pêches Maritimes et élevages marins Charente-Maritime / Représentant
Président Comité Départemental des Pêches Maritimes et élevages marins Gironde / Représentant
Président Union Maritime et Portuaire de Bordeaux / Représentant
Président Association CURUMA / Représentant
Président Association "Estuaire pour tous" / Représentant
Président Association "Conservatoire de l'Estuaire" / Représentant
Président Association "Plaisanciers de Royan" / Représentant.

Commission Locale de l'Eau – « Collège État »

Préfet Coordonnateur du Bassin Adour Garonne / 1 Représentant

Préfète de la Gironde / 1 Représentant

Préfet de la Charente-Maritime / 1 Représentant

Directeur Agence de l'Eau Adour-Garonne / 1 Représentant

Directrice Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement / 2 Représentants

Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de la Gironde / 2 Représentants

Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de la Charente-Maritime / 1 Représentant

Chef Mission Interservices de l'Eau et de la Nature de la Gironde / 1 Représentant

Chef Service Départemental de l'Agence Française pour la Biodiversité de la Gironde / 1 Représentant

Chef Service Départemental de l'Agence Française pour la Biodiversité de la Charente-Maritime / 1 Représentant

Parc Naturel Marin de l'Estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis / 1 Représentant

Directeur Inter-régional de la Mer Sud-Atlantique / 1 Représentant

Directeur Grand Port Maritime de Bordeaux / 1 Représentant

Déléguée Régionale du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres / 1 Représentant

Directeur Départemental de Protection des Populations de la Gironde / 1 Représentant

Directeur Départemental de Protection des Populations de la Charente-Maritime / 1 Représentant

Élection du / de la Président(e) de la CLE

Le / La Président(e) est élu(e) **uniquement par les membres du collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements compétents et des établissements publics locaux** tous les 6 ans. Dans le cas suivant, la présidence ira jusqu'en **2025** puisque le renouvellement de la CLE à eu lieu en mars 2019.

L'élection a lieu à la majorité absolue des suffrages exprimés. Si un deuxième tour est nécessaire, l'élection a lieu à la majorité simple. Le / la plus âgé(e) des candidat(e)s est élu(e) en cas de partage égal des voix.

Le / La Président(e) préside les réunions de la CLE, représente la CLE dans ses missions externes, signe les documents officiels, fixe les dates et ordres du jour des séances de la CLE et du Bureau.

Le vote :

1. Déclaration de candidatures
2. Modalités de vote : à main levée ou à bulletins secrets sur demande d'au moins un tiers des membres présents (collège des élus)
3. Élection du / de la Président(e)

Validation des règles de fonctionnement

Article 1 : Missions de la Commission Locale de l'Eau.

Article 2 : Le siège de la Commission Locale de l'Eau.

Le siège administratif de la CLE est fixé au siège du SMIDDEST, 12 rue Saint Simon 33390 BLAYE.

Article 3 : Membres de la Commission Locale de l'Eau.

Arrêté inter-préfectoral de composition – 3 collèges – 88 membres.

Article 4 : le Président et les Vice-Présidents.

Le / La Président(e) peut déléguer aux trois Vice – Président(e)s délégués tout ou une partie de ses fonctions.

En cas de démission du / de la Président(e) ou de cessation de la fonction au titre de laquelle il / elle a été désigné(e) membre de la CLE, cette dernière lors de sa prochaine réunion procède à l'élection de son successeur. Les Vice-Président(e)s délégués assureront le suivi des dossiers et convoqueront la prochaine réunion de la CLE en vue de l'élection du nouveau / de la nouvelle Président(e) et de compléter la composition du Bureau.

Validation des règles de fonctionnement

Article 5 : Fonctionnement de la Commission Locale de l'Eau.

La CLE se réunit au moins une fois par an.

La CLE adopte par délibération les décisions prises. Les délibérations de la CLE sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Article 6 : Animation du SAGE.

L'animation du SAGE et le secrétariat administratif de la CLE sont assurés par le chargé de mission auprès du SAGE, avec le soutien du SMIDDEST.

Article 7 : Composition, fonctionnement et missions du Bureau.

Le Bureau est composé par un nombre restreint des membres des trois collèges de la Commission Locale de l'Eau. La composition est soumise au vote de la CLE.

Le Bureau est constitué, auprès du / de la Président(e) et des Vice-Président(e)s, pour préparer les séances de la CLE et donner des avis au titre des consultations obligatoires de la CLE, demande d'autorisation Loi sur l'Eau ou des ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement).

Le Bureau se réunit 4 à 5 fois dans l'année.

Validation des règles de fonctionnement

Article 8 : Commissions thématiques et cellule de coordination administrative.

La CLE peut décider de créer des **commissions thématiques ou géographiques** en fonction des besoins et de l'état d'avancement du SAGE (exemple la commission zone humide).

Ces commissions sont composées de membres de la CLE mais peuvent accueillir des personnes n'appartenant pas à la CLE.

Ces Commissions ne peuvent pas prendre de délibération. Elles sont présidées par un membre de la CLE désigné lors de leur première réunion sur proposition du / de la Président(e) de la CLE.

Compte tenu du caractère interdépartemental, littoral et continental du SAGE, il est constitué **une cellule de coordination administrative**. La mission de cette cellule est un appui méthodologique, technique et de relais auprès des administrations concernées par le SAGE.

Article 9 : Elaboration du SAGE, mise en œuvre et suivi.

La CLE est chargée de veiller à l'application des orientations SAGE. Elle organise la mise en œuvre et le suivi du SAGE, notamment grâce à l'appui du tableau de bord du SAGE.

Validation des règles de fonctionnement

Article 10 : Révision ou modification du SAGE.

Article 11 : Bilan d'activités.

La CLE établit un rapport annuel sur ses travaux et orientations et sur les résultats et perspectives de la gestion des eaux dans le périmètre du SAGE.

Article 12 : Modification des règles de fonctionnement.

Les règles de fonctionnement peuvent être modifiées lors d'une séance de CLE.

Élection des Vice-Président(e)s

Membres issus du collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux.

Sur proposition du / de la Président(e).

1. Michelle SAINTOUT pour le syndicat mixte du Parc Naturel Régional Médoc
2. Pierre JOLY pour la mairie de Bourg
3. Stéphane COTIER pour la mairie de Mortagne sur Gironde

Autres candidatures : /



Désignation des membres du Bureau

Quelques rappels sur le Bureau de la CLE

Missions :

- Préparer les séances de la Commission Locale de l'Eau ;
- Donner des avis au titre des consultations obligatoires de la CLE (dossiers de demande d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau ou au titre des ICPE).

Fonctionnement :

- 4 à 5 réunions par an ;
- Convocations et documents associés envoyés au moins 8 jours avant les réunions ;
- Préparation des projets d'ordres du jour des CLE et des projets d'avis par la cellule d'animation du SAGE.

Proposition de composition du Bureau

Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux.

12 membres titulaires du collège :

- **Le / La Président(e) ;**
- **Les trois Vice – Président(e)s :**
- **Un(e) représentant(e) des Syndicats Intercommunaux de Bassins Versants (SIABV de la Pointe Médoc, SMBV Centre Médoc Gargouih, SMBV des Jalles du Cartillon et de Castelnau, SMBV de l'Artigue et de la Maqueline , SMBV du ruisseau du Guâ, SGBV du Moron, du Blayais, Virvé et Renaudière) ;**
- **L'élu(e) du Conseil Départemental de Gironde ;**
- **L'élu(e) du Conseil Départemental de la Charente Maritime ;**
- **Trois élu(e)s de l'association des maires de Gironde ;**
- **Un(e) élu(e) de l'association des maires de Charente-Maritime ;**
- **Un(e) élu(e) de Bordeaux Métropole.**

Proposition de composition du Bureau

Collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations.

10 membres titulaires du collège :

- **Chambre d'Agriculture de la Gironde ;**
- **Chambre d'Agriculture de la Charente-Maritime ;**
- **SEPANSO ;**
- **Collectif Estuaire ;**
- **Fédération des chasseurs de la Gironde ;**
- **Vivre avec le Fleuve ;**
- **Union Maritime et Portuaire de Bordeaux (UMPB) ;**
- **Centre Nucléaire de Production d'Electricité (CNPE) du Blayais ;**
- **Association Agréée Départementale des Pêcheurs Professionnels en Eau Douce de la Gironde (AAPPED Gironde) ;**
- **Fédération Départementale des Associations Agrées de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de la Gironde (FDAAPPMA de la Gironde).**

Proposition de composition du Bureau

Collège des représentants de l'Etat et de ses Etablissements Publics.

6 membres titulaires du collège :

- **1 représentant du Grand Port Maritime de Bordeaux ;**
- **1 représentant de la DDTM de la Gironde ;**
- **1 représentant de la DDTM de la Charente-Maritime ;**
- **1 représentant de la DREAL ;**
- **1 représentant de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne ;**
- **1 représentant de l'Office Français de la Biodiversité.**

Ajout POST Réunion :

Une nouvelle CLE sera organisée en 2021 pour vote d'une nouvelle composition du Bureau suite à la demande d'intégration de certains organismes.



Commission thématique « Zones Humides »

Commission thématique « Zones humides »

Cellule de coordination administrative définie par le règlement de la CLE .

- L'AEAG ;
- La DREAL Nouvelle Aquitaine ;
- La DIRM SA ;
- Les DDTM 33 et 17 ;
- L'OFB ;
- Les CD 33 et 17 ;
- Le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine ;
- Bordeaux Métropole ;
- La Communauté d'Agglomération Royan Atlantique ;
- La Communauté de Communes de l'Estuaire ;
- La Communauté de Communes de la Haute Saintonge.

A partir de cette « base », la commission thématique est complétée par les membres issus des trois collèges de la CLE SAGE Estuaire Gironde.

Commission thématique « Zones humides »

Actuellement, la commission thématique « Zones humide » animée par Barbara LALEVE est composée de la manière suivante :

Collège des élus :

- 1 représentant du Parc Naturel Régional Médoc ;
- 1 représentant de la CARA ;
- 1 représentant de Bordeaux Métropole ;
- 1 représentant de la Communauté de communes de la Haute Saintonge ;
- 1 représentant du SMBV Pointe Médoc ;
- 1 représentant de la Communauté de communes de l'Estuaire.

Collège des usagers :

- 1 représentant de la Chambre d'agriculture de la Gironde ;
- 1 représentant du Collectif Estuaire ;
- 1 représentant du CNPE du Blayais ;
- 1 représentant de la fédération de Chasse de la Gironde ;
- 1 représentant de l'association CURUMA ;
- 1 représentant du Comité départemental des associations familiales et laïques ;
- 1 représentant de la SEPANSO ;
- 1 représentant de l'association des Pêcheurs Professionnels en Eau Douce de la Gironde.

Commission thématique « Zones humides »

Actuellement, la commission thématique « Zones humide » animée par Barbara LALEVE est composée de la manière suivante :

Collège des représentants de l'Etat :

- 1 représentant de l'OFB ;
- 1 représentant de la DDTM33 ;
- 1 représentant de la DDTM17 ;
- 1 représentant de la DREAL Nouvelle Aquitaine ;
- 1 représentant du Grand Port Maritime de Bordeaux ;
- 1 représentant de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

+ représentants techniques partenaires de SMIDDEST :

- 1 représentant technique de la Direction de la Nature de Bordeaux Métropole ;
- 1 représentant technique de la CARA ;
- 1 représentant technique du Conseil Départemental de la Gironde ;
- 1 représentant technique du Conseil Départemental de la Charente-Maritime ;
- 1 représentant technique du Conservatoire du Littoral – Délégation Aquitaine ;
- 1 représentant technique du SMBV Centre Médoc Gargouilh ;
- 1 représentant de la FDAAPPMA de la Gironde.



Enjeux du SAGE et état d'avancement

Enjeux du SAGE et état d'avancement

L'environnement global et la place de l'estuaire dans son bassin versant.

- La prise en compte des changements globaux.
- Interactions avec le bassin amont et le littoral.
- Impacts potentiels sur le milieu et les usages sous réserve de réalisation des projections climatiques.



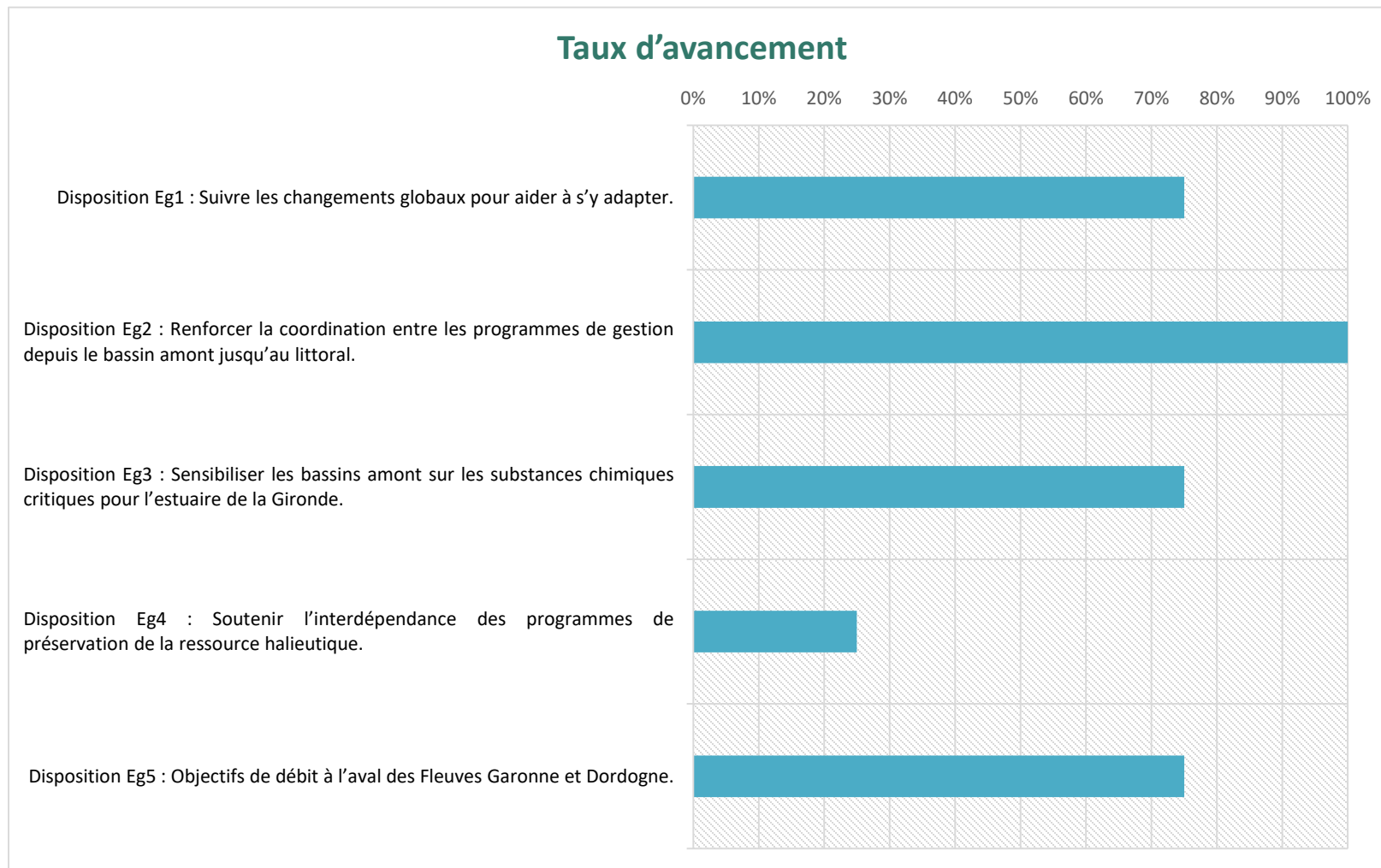
Photographie : Érosion estran – Source : SMIDDEST



Photographie : Recul littoral – Source : SMIDDEST

Enjeux du SAGE et état d'avancement

L'environnement global et la place de l'estuaire dans son bassin versant.



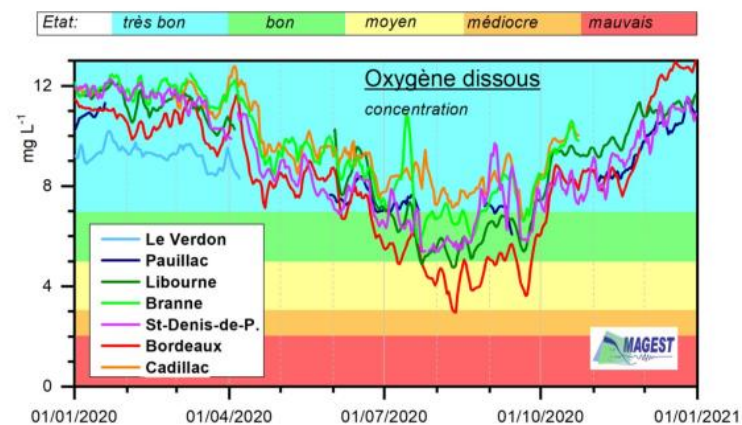
Enjeux du SAGE et état d'avancement

Le fonctionnement du bouchon vaseux.

- Suivi des travaux du consortium MAGEST ;
- Respect des objectifs du SAGE pour l'oxygène dissous ;
- Travaux de recherches sur la modélisation de l'oxygène dissous, des apports de l'agglomération bordelaise et de l'augmentation de la salinité.



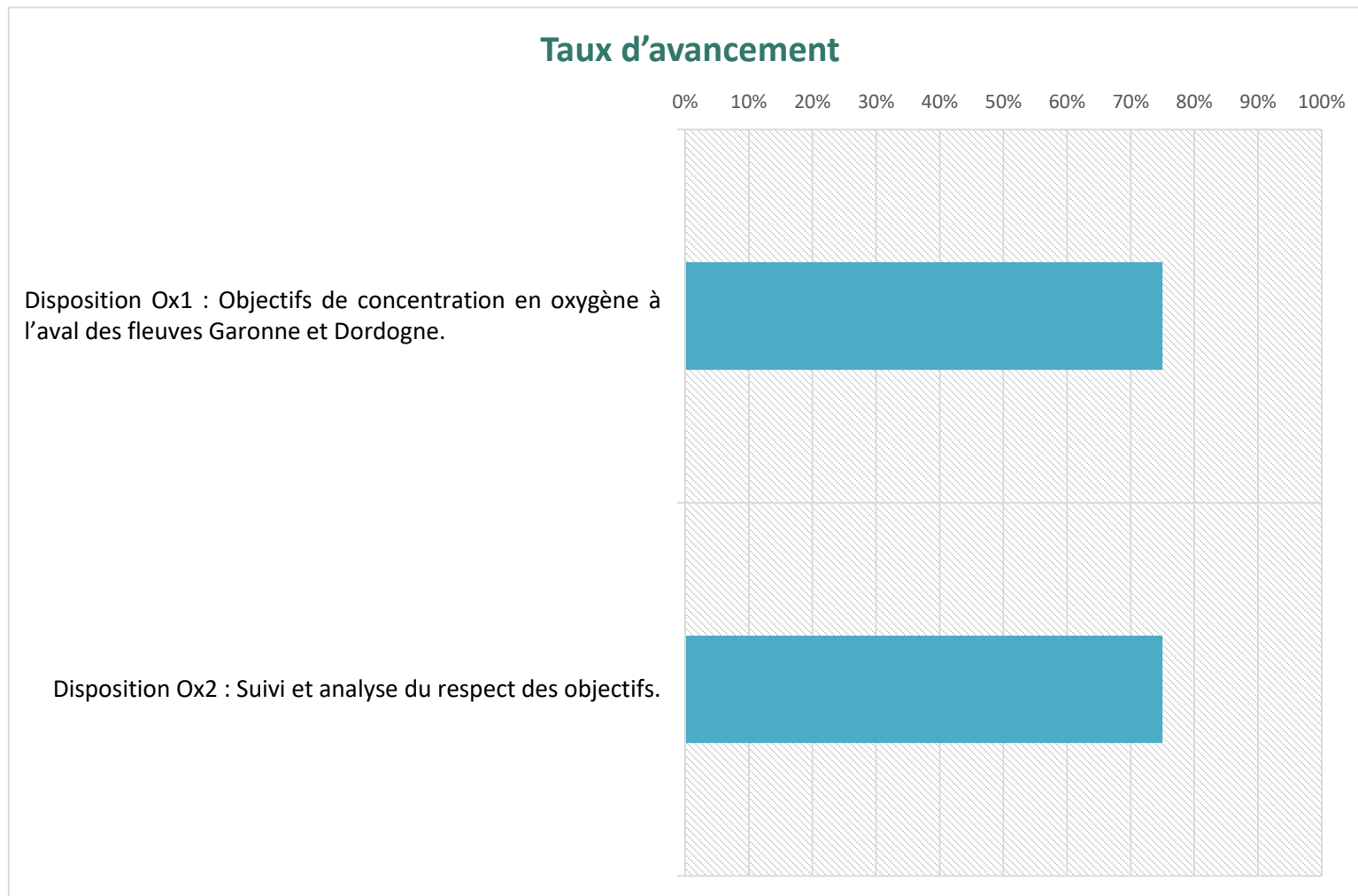
Photographie : Michel LE COLLEN



Graphique : Évolution de l'oxygène dissous Source : Réseau MAGEST

Enjeux du SAGE et état d'avancement

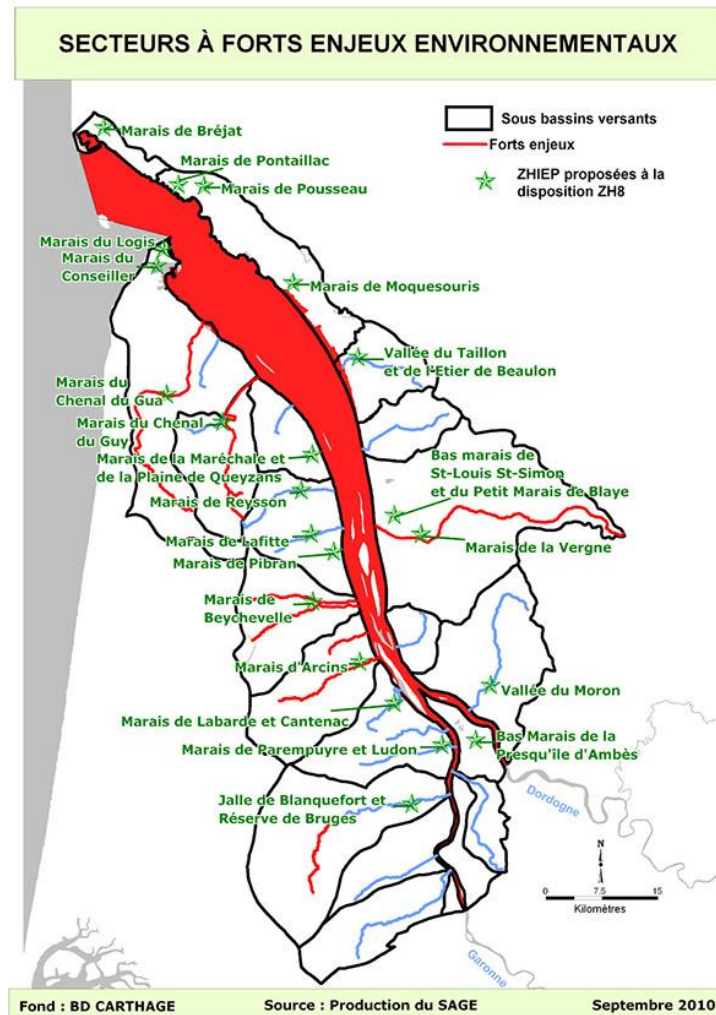
Le fonctionnement du bouchon vaseux.



Enjeux du SAGE et état d'avancement

Les pollutions chimiques.

- Renforcer les réseaux de mesure, de connaissance et valoriser les données existantes : projet CONTROL Estuaire Gironde.
- Renforcer la connaissance en écotoxicologie : Étude écotox sur les chairs à poissons.
- Intégrer les objectifs du SAGE dans les programmes d'actions sur les pollutions chimiques.



Enjeux du SAGE et état d'avancement

Les pollutions chimiques.

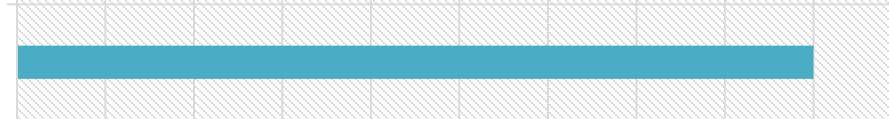
Taux d'avancement

0% 10% 20% 30% 40% 50% 60% 70% 80% 90% 100%

Disposition Pc1 : Préciser les substances critiques pour l'estuaire et ses affluents et améliorer leur connaissance.



Disposition Pc2 : Renforcer les réseaux de mesure et valoriser les données existantes.



Disposition Pc3 : Qualifier la sensibilité des milieux à forts enjeux environnementaux.



Disposition Pc4 : Définir les objectifs locaux.



Disposition Pc5 : Suivre la mise en place des zones non traitées (ZNT).



Disposition Pc6 : Renforcer la connaissance en écotoxicologie.



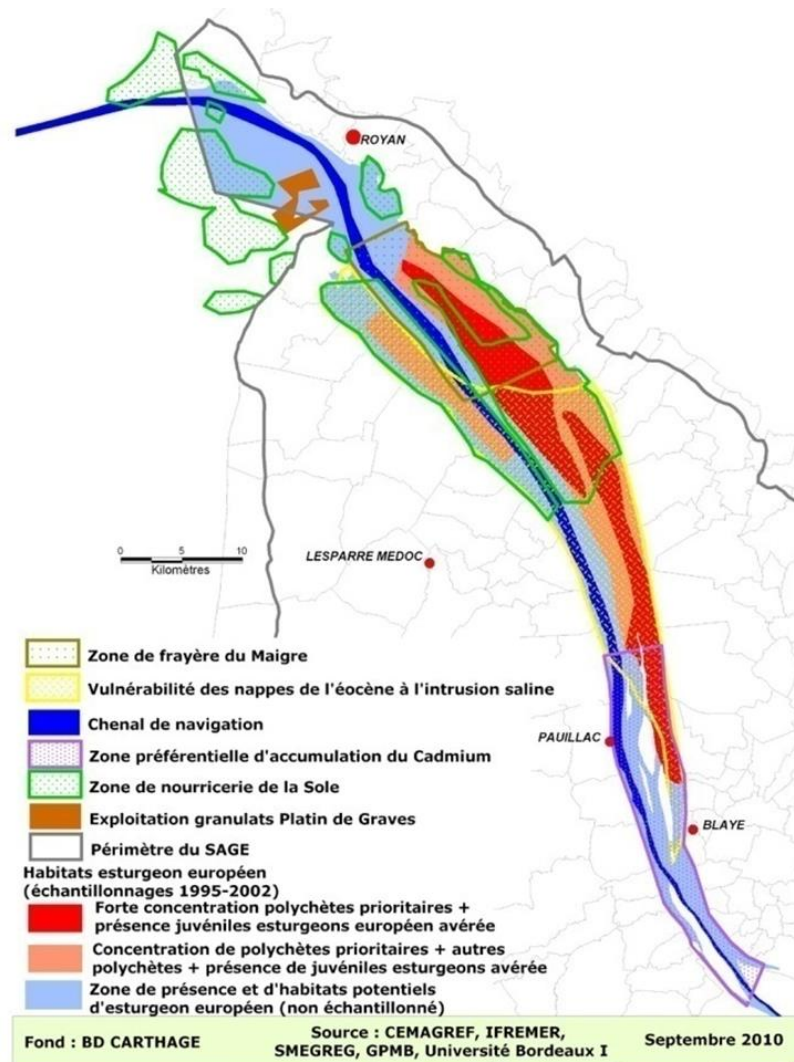
Disposition Pc7 : Intégrer les objectifs du SAGE dans les programmes d'actions sur les pollutions chimiques.



Enjeux du SAGE et état d'avancement

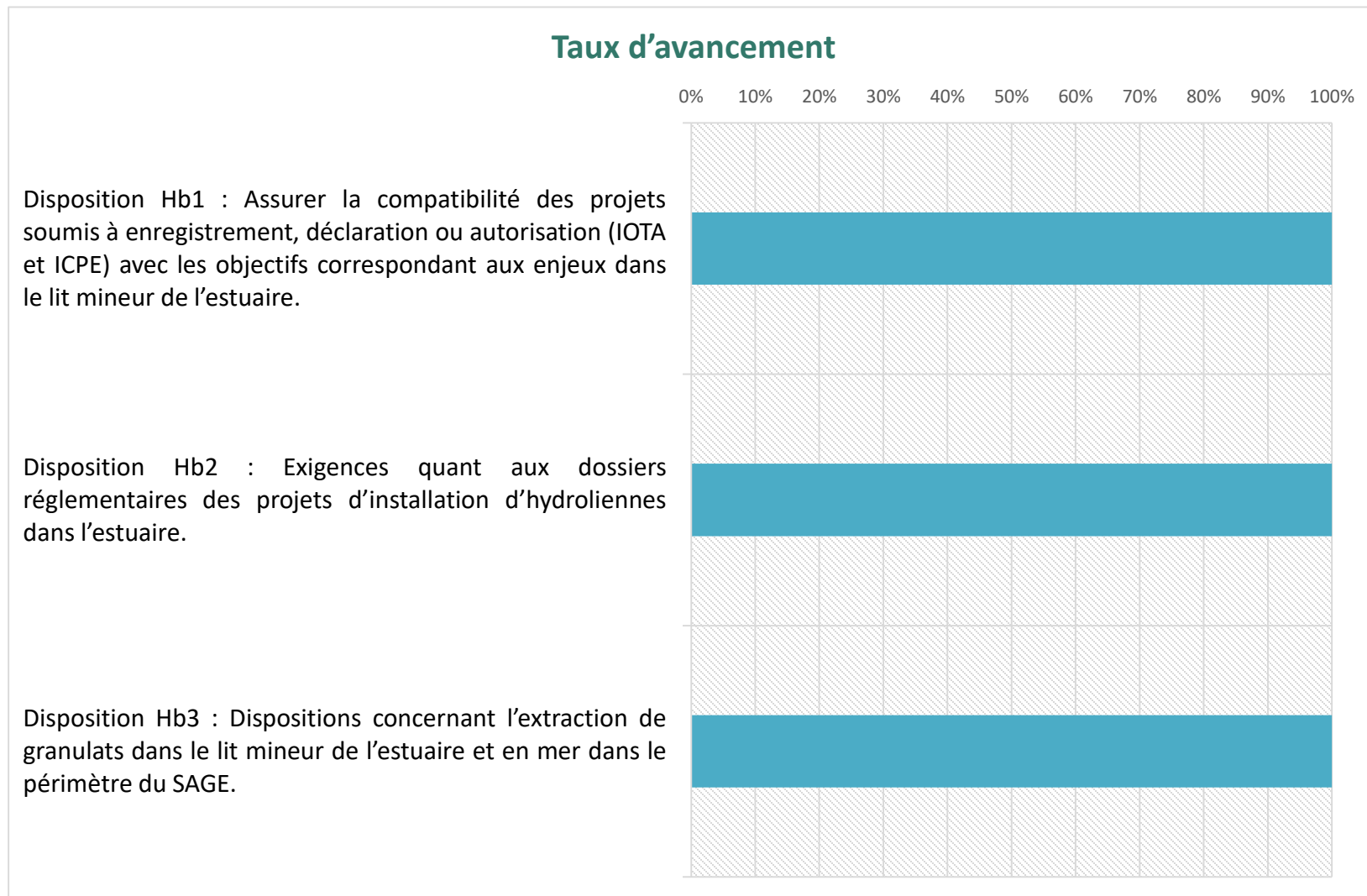
La préservation des habitats benthiques.

- Assurer la compatibilité des projets avec les enjeux environnementaux.
- Encadrer spécifiquement les projets d'hydroliennes et l'extraction de granulats dans le lit mineur.
- Analyse du respect des dispositions dans les dossiers réglementaires.



Enjeux du SAGE et état d'avancement

La préservation des habitats benthiques.



Enjeux du SAGE et état d'avancement

La navigation.

- Élaborer un plan de gestion des vases.
- Préserver la continuité écologique transversale.
- Inciter à l'amélioration de la gestion environnementale des ports.



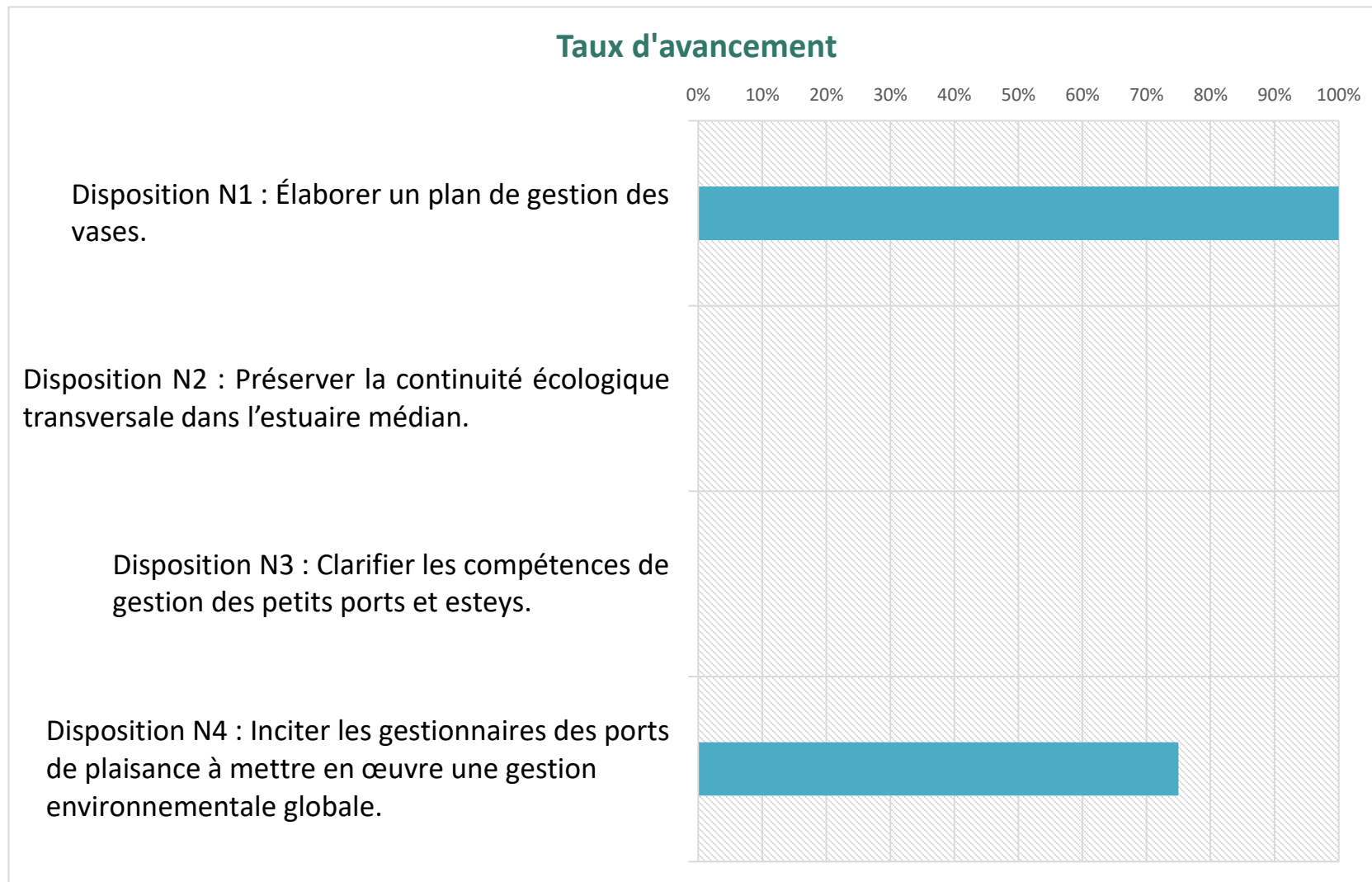
Photographie : Drague par Injection d'Eau (DIE) - Source : GPMB



Photographie : Navigation à Bordeaux- Source : GPMB

Enjeux du SAGE et état d'avancement

La navigation.



Enjeux du SAGE et état d'avancement

La qualité des eaux superficielles et le bon état écologique des sous-bassins versants.

- Restaurer la franchissabilité des affluents aux poissons migrateurs.
- Améliorer la gestion quantitative de l'eau.
- Améliorer la qualité de l'eau (assainissement).
- Lutter contre les espèces invasives.



Photographie : Cours d'eau du Moron - Source : FDAAPPMA 33

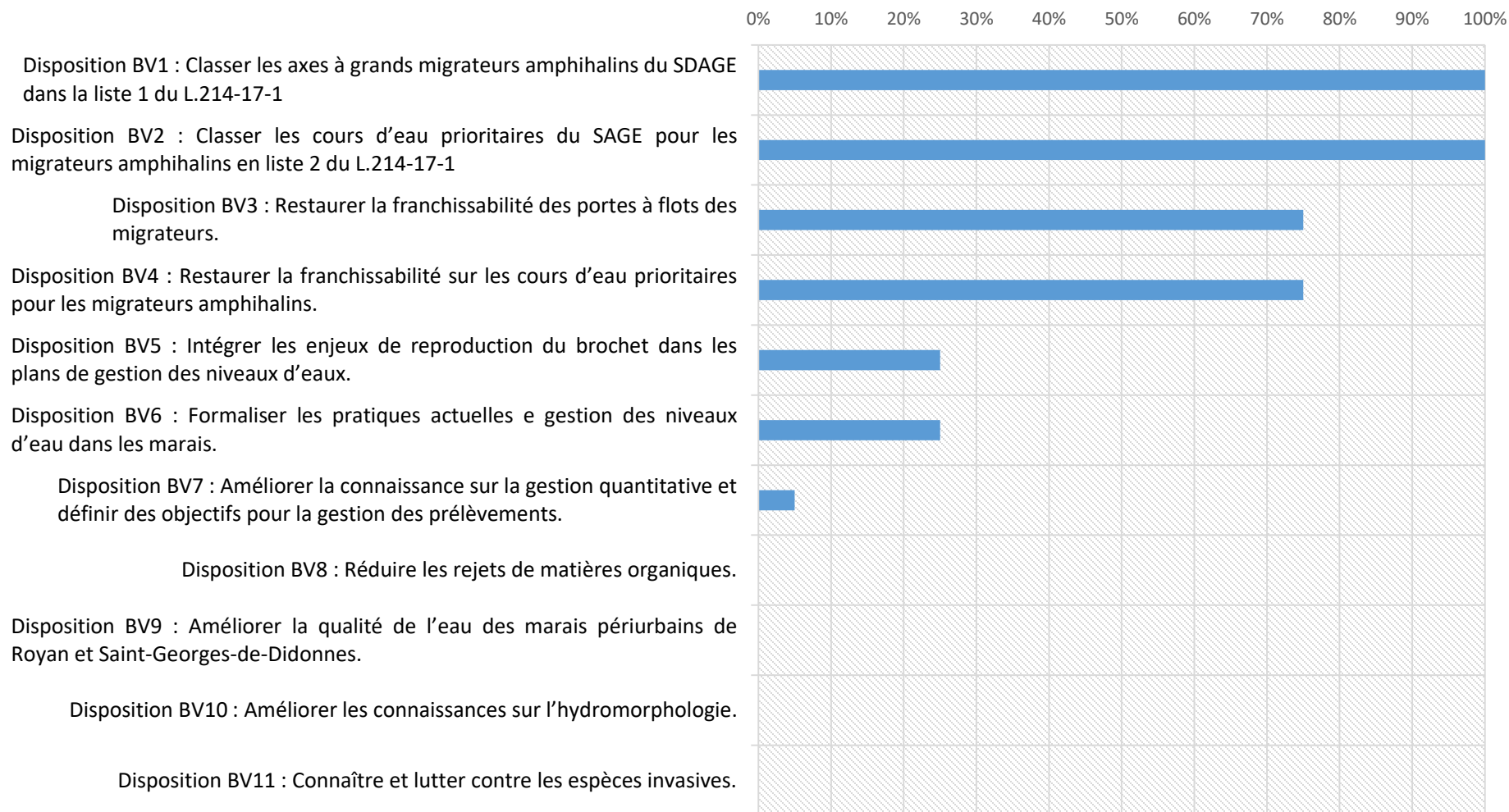


Photographie : Migrateurs amphibiens - Source : Migado

Enjeux du SAGE et état d'avancement

La qualité des eaux superficielles et le bon état écologique des sous-bassins versants.

Taux d'avancement



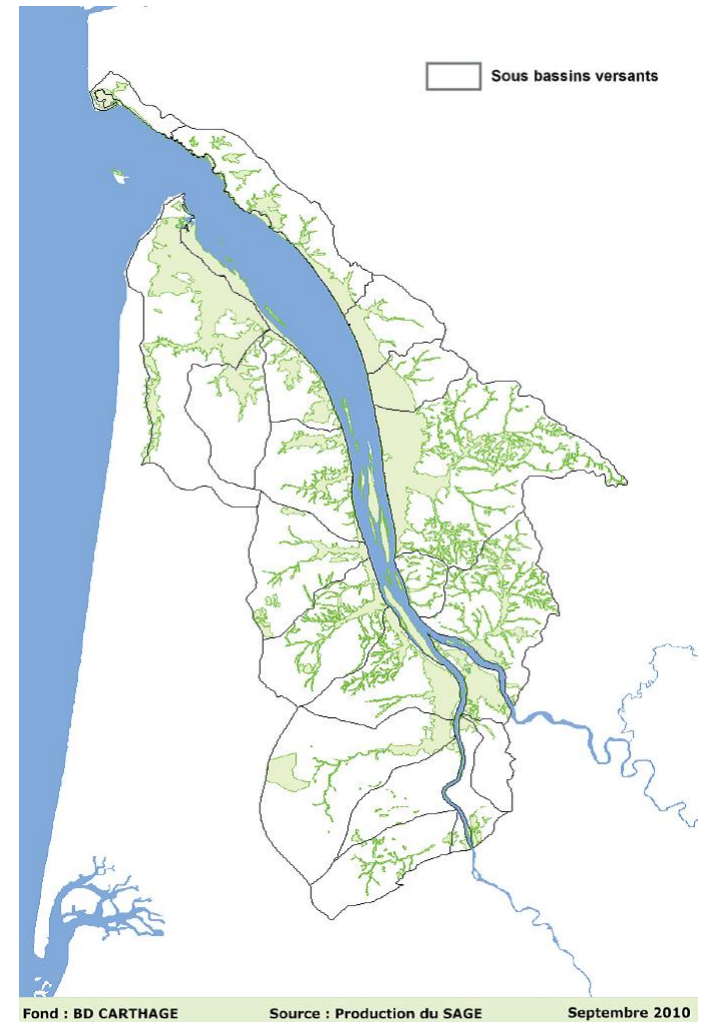
Enjeux du SAGE et état d'avancement

Les zones humides.

- Connaître les zones humides.
- Préserver les zones humides.
- Évaluer la politique zones humides.
- Identifier les zones humides à préserver en priorité.



Photographie : Zone humide - Source : Thierry GIRARD - SMIDDEST



Enjeux du SAGE et état d'avancement

Les zones humides.

Taux d'avancement

0% 10% 20% 30% 40% 50% 60% 70% 80% 90% 100%

Disposition ZH1 : Enveloppe territoriale des principales zones humides.

Disposition ZH2 : Mieux connaître, sensibiliser et informer sur les fonctions et la valeur patrimoniale des zones humides.

Disposition ZH3 : Compatibilité des documents d'urbanisme avec les objectifs de préservation figurant dans le SAGE.

Disposition ZH4 : Organiser et mettre en œuvre une politique de gestion, de préservation et de restauration des zones humides.

Disposition ZH5 : IOTA et ICPE situés dans l'enveloppe territoriale, en dehors des zones humides particulièrement de la ZH7.

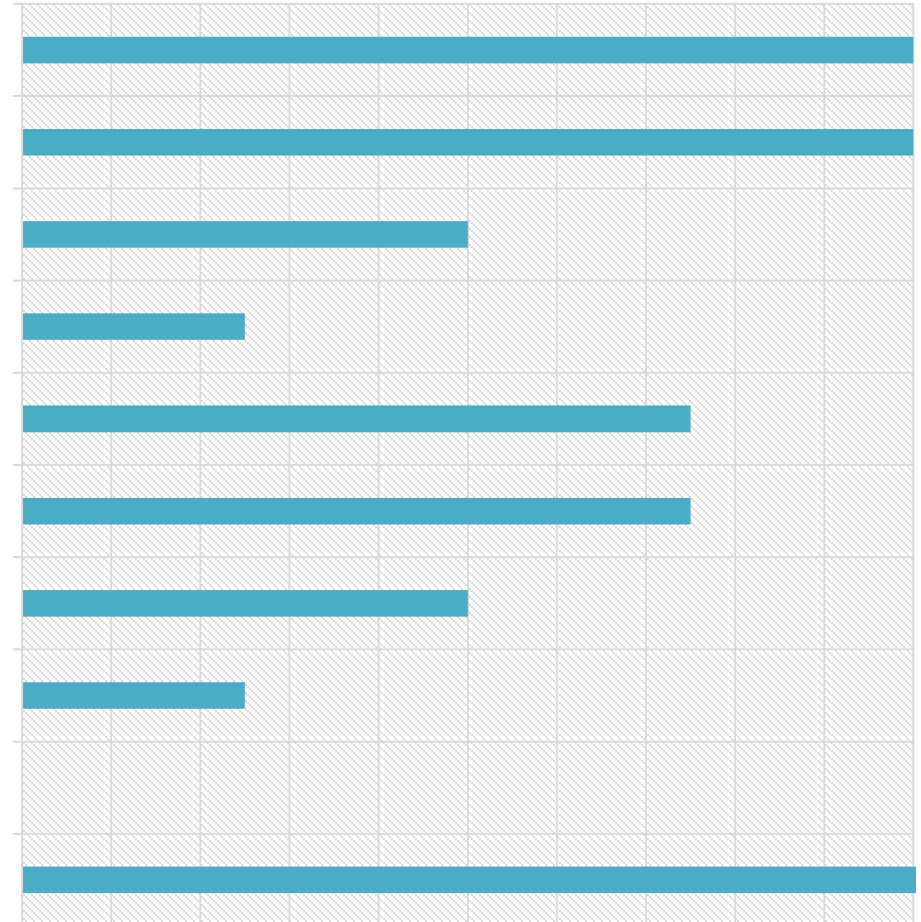
Disposition ZH6 : Évaluer la politique des zones humides.

Disposition ZH7 : Les zones humides particulières.

Disposition ZH8 : Identifier les Zones Humides d'Intérêt Environnemental Particulier (ZHIEP) en vue de leur préservation ou de leur restauration.

Disposition ZH9 : Instaurer des Zones Stratégiques pour la Gestion de l'Eau (ZSGE).

Disposition ZH10 : Inventorier les estrans et vasières, les lagunes et tourbières d'intérêt patrimonial, et les zones situées sur les têtes de...



Enjeux du SAGE et état d'avancement

L'écosystème estuarien et la ressource halieutique.

- Favoriser une gestion équilibrée entre usages et préservation de la ressource halieutique.
- Renforcer le suivi des captures de la pêche professionnelle et de la pêche de loisir.
- Renforcer le suivi biologique de la ressource halieutique.
- Préserver ou restaurer certaines populations de poissons (esturgeon, anguille, maigre, grande alose).



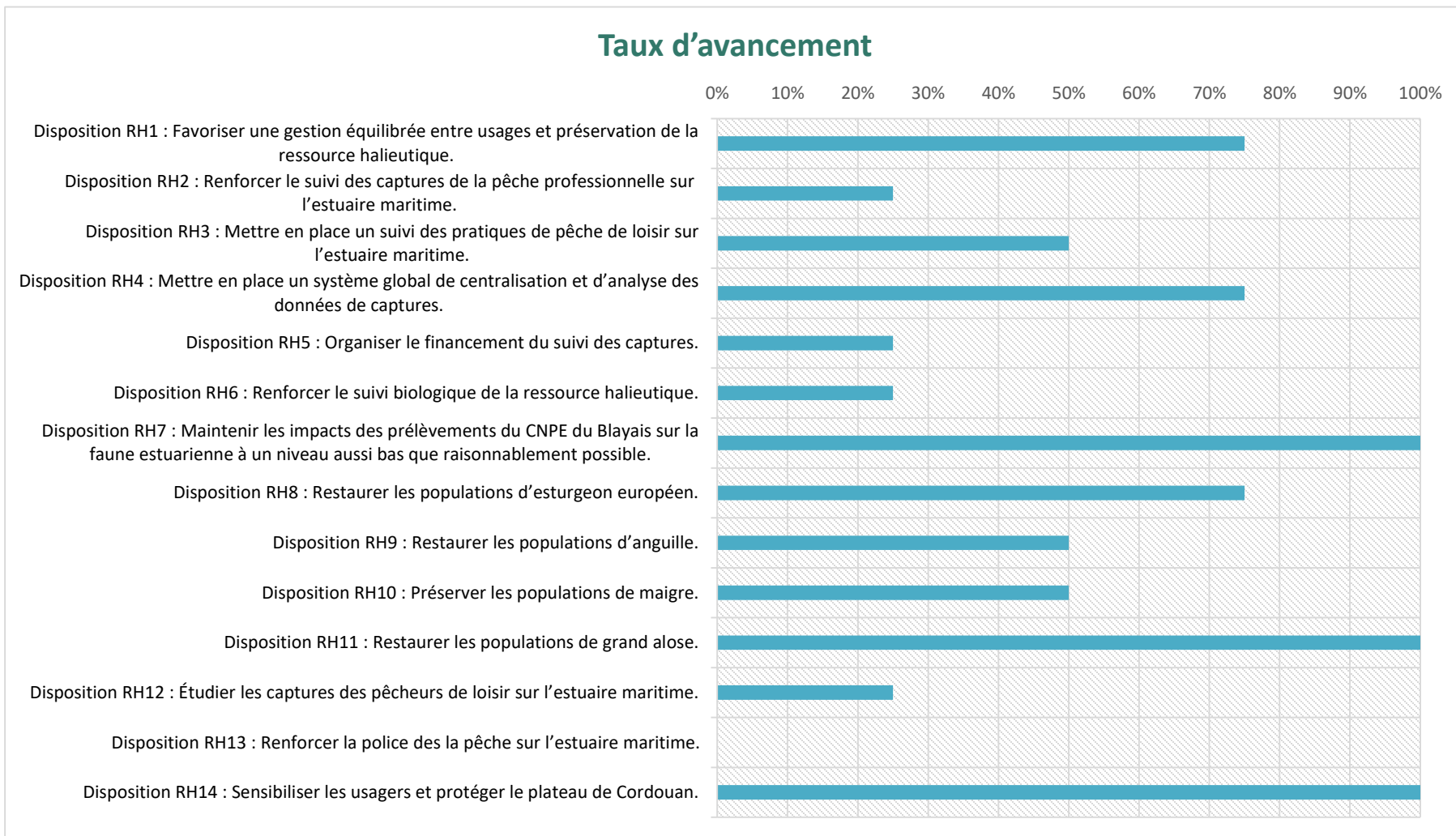
Photographie : Bateaux de pêche - Source : SMIDDEST



Photographie : Restauration de la ressource halieutique - Source : Migado

Enjeux du SAGE et état d'avancement

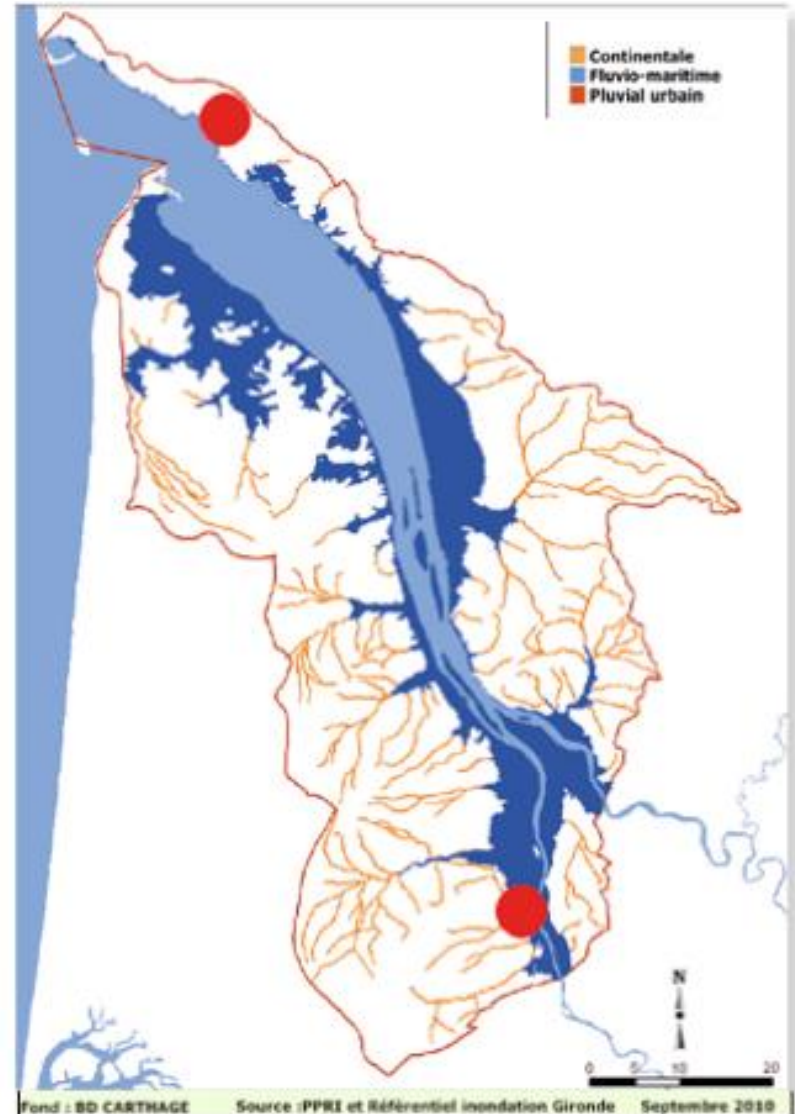
L'écosystème estuarien et la ressource halieutique.



Enjeux du SAGE et état d'avancement

Le risque d'inondation.

- Schéma global de prévention des inondations fluviomaritimes sur l'estuaire.
- Gestion commune des digues et des ouvrages de ressuyage.
- Lutte contre les crues continentales.
- Rapprochement des outils.
- Mise en cohérence des PPRI.
- Zones d'expansion des crues.
- Réduction de la vulnérabilité.
- Conscience du risque.



Enjeux du SAGE et état d'avancement

Le risque d'inondation.

Taux d'avancement

Disposition I1 : Élaborer un schéma global de prévention des inondations fluvio-maritimes sur l'estuaire.

Disposition I2 : Envisager la gestion commune des ouvrages de protection contre les crues et des ouvrages d'évacuation des eaux.

Disposition I3 : Inciter à la bonne gestion et à l'entretien des cours d'eau et des zones humides pour la lutte contre les crues continentales.

Disposition I4 : Rapprocher les modèles du SPC et du RIG.

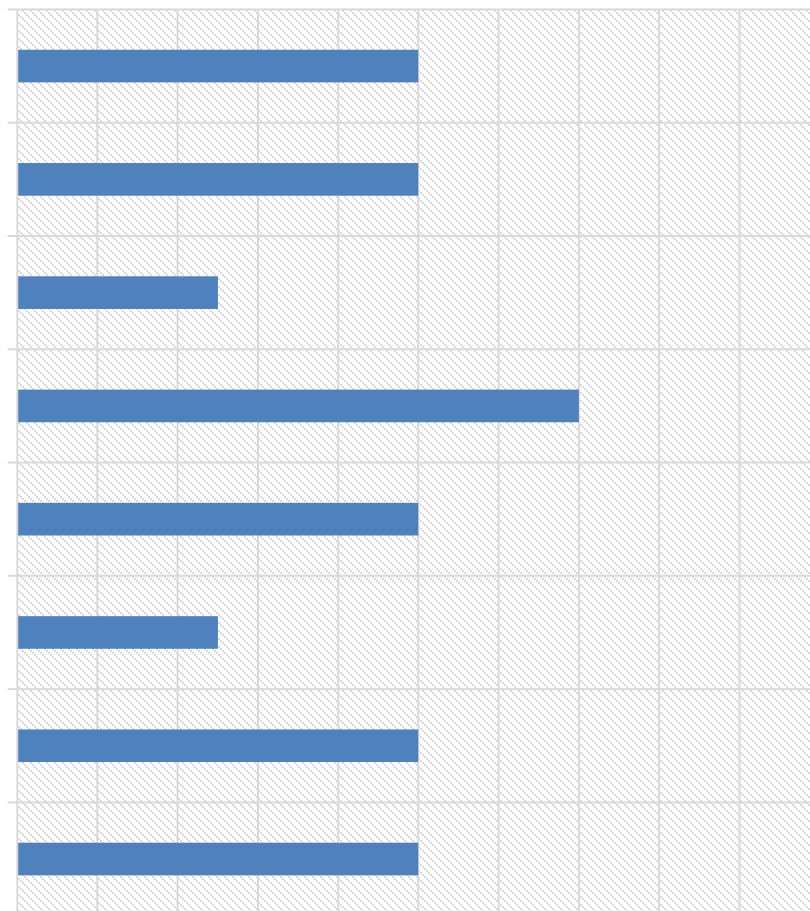
Disposition I5 : Mettre en cohérence les PPRI.

Disposition I6 : Préserver les zones naturelles d'expansion des crues.

Disposition I7 : Mettre en œuvre des politiques de réduction de la vulnérabilité.

Disposition I8 : Développer la conscience du risque.

0% 10% 20% 30% 40% 50% 60% 70% 80% 90% 100%



Enjeux du SAGE et état d'avancement

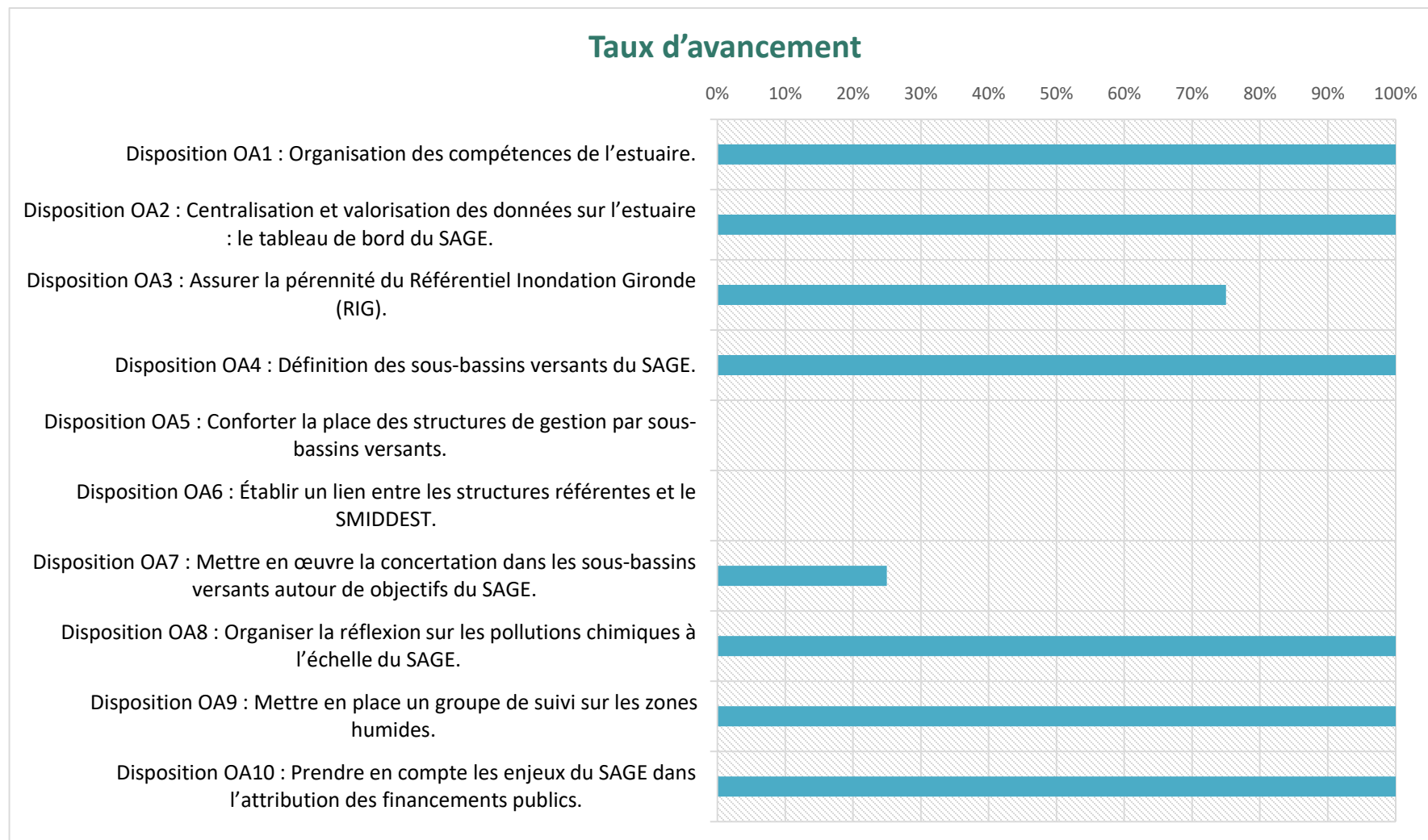
L'organisation des acteurs et le financement des actions.

- Développer des partenariats avec les acteurs locaux pour gagner en efficacité.
- Mettre en place une gestion cohérente à l'échelle de sous-bassins versants.
- Identifier une structure référente par sous bassin.
- Prendre en compte les enjeux du SAGE / financements publics.



Enjeux du SAGE et état d'avancement

L'organisation des acteurs et le financement des actions.





QUESTIONS DIVERSES



Merci de votre attention